

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES POSTES

DÉPÔT DE L'OFFRE DU GOUVERNEMENT AUX ANCIENS
EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC. AU MOIS
DE DÉCEMBRE 1970

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, à la demande du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), j'aimerais déposer, en français et en anglais, le texte intégral de l'offre faite par le gouvernement canadien aux ex-employés de G. Lapalme Inc. en décembre dernier.

* * *

LES CÉRÉALES

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE BLÉ

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires dans les deux langues officielles du rapport sur les conclusions de la Conférence internationale sur le blé.

[Plus tard]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Aujourd'hui, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) qui est comptable à la Chambre de la Commission du blé, a déposé un exposé d'événements qui se sont produits, ou un énoncé de politique, ce qu'il avait déjà fait lundi dernier. Selon la pratique de la Chambre, lorsque de tels exposés sont brefs, les ministres de la Couronne ont l'habitude d'en donner lecture, fournissant ainsi l'occasion à au moins un porte-parole de chacun des partis d'opposition de commenter les propositions qui s'y trouvent.

J'ignore si les autres ministres vont adopter cette nouvelle pratique, mais je voudrais souligner que, même si le Règlement prévoit le dépôt de déclarations de ce genre, l'usage veut que seuls les documents trop volumineux pour être incorporés au hansard soit déposés. Aujourd'hui comme lundi, les déclarations étaient courtes et en agissant ainsi, le ministre ne laisse pas aux autres députés l'occasion de commenter. De plus, lundi dernier, après la

période de questions, le ministre a couru vers les caméras de télévision pour exposer un aspect de la question en cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Korchinski: Les déclarations ne soulèvent pas toujours des objections de la part des membres de l'opposition. En fait, celle qu'on a déposée lundi aurait gagné un certain appui. On vient seulement de me remettre la déclaration que le ministre a déposée aujourd'hui. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier. J'ose espérer qu'à l'avenir, les membres du cabinet auront la simple courtoisie et la décence de faire les déclarations de façon normale.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA MASSEY-FERGUSON ET À LA
CHEMCELL LIMITED—DEMANDE DE CONSENTEMENT
UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion sur une question urgente. Étant donné la nouvelle publiée ces jours derniers que la Massey-Ferguson se propose de fermer ses usines de production au Canada, ce qui entraînera la mise à pied de 2,700 ouvriers, et celle qui a été publiée hier voulant que la Chemcell Limited allait fermer ses établissements de production et de vente à Cornwall (Ont.) et à Two Hills (Alberta), ainsi qu'à Edmonton où 350 travailleurs spécialisés seraient mis à pied, je propose, avec l'appui du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), la motion suivante:

Que soit renvoyée au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il l'examine et fasse rapport à la Chambre, la question des répercussions sur l'industrie canadienne et sur le niveau du chômage dans celle-ci:

1. Du maintien du caractère flottant du dollar canadien
2. De l'accélération des rajustements tarifaires, prévus lors de la négociation Kennedy, comme moyen de combattre l'inflation
3. Des restrictions auxquelles est soumise l'activité économique au Canada par suite des mesures adoptées par le gouvernement en vertu de sa politique monétaire et fiscale pour freiner l'inflation qui harcèle l'économie canadienne depuis quelques années
4. De l'incertitude qui règne dans l'industrie par suite des propositions originales du Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député d'Edmonton-Ouest. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.